



Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2021 à Vendôme

Compte Rendu

- **Clubs présents :**

RC Blois, M. TRAZERES Jean-Marc, Président.

US Bracieux, Mme CHALON Marie-Henriette, (délégation de pouvoir).

AS Lamotte, M. DOCTRINAL Patrice, (délégation de pouvoir).

RC Montoire, M. VOLAND Pierrick, Président.

CA Montrichard, M. BOVY Jérôme, Président.

RC Romorantin, M. ROBERT Christian, (délégation de pouvoir).

CA Saint Laurent, Mme HANOCQ Gaëlle, (délégation de pouvoir).

AS Salbris, M. BEGUIN Robert, Président.

US Vendôme, M. BARTHEZ Eric, Président.

- **Présents :** Mmes CHERAMY Anne-Sophie, CHERON Anaïs, RIVIERE Béatrice
Mrs BESSONIE Jean-Pierre, BRAHIM Samy, LAURANCY Jean-Yves,
POUPRON André, RABINEAU René, VERMERIE Franck.
- **Contrôle des pouvoirs :** Mrs DAUBE Arthur, LELOUP Tristan.
- **Assistent :** Mme RIVIERE Béatrice.
Mrs BOYER Nello, GAILLOT Arthur, LOPES Pablo.



I/- Rapport de la commission de vérification des pouvoirs.

Les 9 clubs porteurs de 43 voix étant présents ou représentés, Monsieur Le Président peut ouvrir l'Assemblée Générale Extraordinaire portant révision des statuts.

II/- Ouverture de l'A.G.E.

Le Président souhaite la bienvenue à tous et présente les excuses des personnalités retenues par d'autres obligations.

III/- Modification des statuts.

Nouvelle rédaction demandée par la FFR.

- Article 11, 1^{er} paragraphe :

Le Comité Directeur comprend un nombre de membres élus par l'Assemblée Générale qui est fonction du nombre de licencié(e)s au sein de l'ensemble des clubs rattachés au Comité Départemental :

- Moins de 5 000 licencié(e)s : 12 membres élus.
- Entre 5 000 et 9 999 licencié(e)s : 18 membres élus.
- 10 000 licencié(e)s et plus : 24 membres élus

- Article 22, 2^{ème} paragraphe :

Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par le Comité Directeur, lesquels membres peuvent être les mêmes que ceux qui ont composé, composent ou composeront la Commission de surveillance des opérations électorales instituée par le Comité Directeur de la Ligue régionale dans la perspective des opérations de vote relatives au renouvellement de ses propres membres. Lorsque les circonstances le permettent, en cas de compatibilité des calendriers électoraux notamment, le Comité Directeur du Comité départemental peut, également, confier la surveillance des opérations de vote directement à la commission instituée par le Comité Directeur de la Ligue régionale dans la perspective de la surveillance des opérations de vote relatives au renouvellement de ses propres membres, sous réserve de l'accord préalable de ce dernier.



IV/- Vote.

Vote des clubs : Contre 0, abstention 0

Les modifications sont validées à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

V/- Clôture de l'AG.

Le Président remercie les participants et met un terme à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président,

René RABINEAU

Comité Départemental de Rugby 41
Maison Départementale du Sport
1, Avenue de Châteaudun
BP 50050
41913 BLOIS CEDEX 9

Le Secrétaire Général,

Jean-Yves LAURANCY



Comité Départemental de Rugby de Loir et Cher

Objet : Convocation Assemblée Générale Extraordinaire.

Blois, le 20 mai 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental de Rugby de Loir et Cher qui se tiendra :

Samedi 19 juin 2020 de 9h30 à 10h

Stade Guy Boniface 1, avenue Aristide Briand 41100 VENDÔME

Ordre du Jour :

1. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs.
2. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
3. Modification des Statuts :
 - Article 11, 1^{er} paragraphe.
 - Article 22, 2^{ème} paragraphe.
4. Vote.
5. Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

Le Président,

René RABINEAU